



**UFAP**  
UNSa Justice

# FLASH INFO

## CONGÉS BONIFIÉS

L'UFAP UNSa Justice vous informe des modalités d'organisation des départs en congés bonifiés (31 jours consécutifs) des agents des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire pour les saisons été 2025 et hiver 2025/2026.

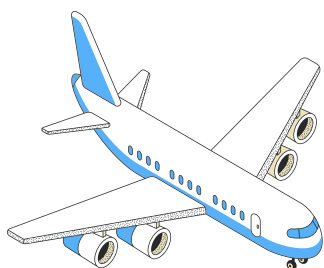
Périodes concernées	DATE DE LIMITE DE DÉPÔT DU DOSSIER COMPLET PAR L'AGENT AUPRES DE SON ÉTABLISSEMENT	DATE LIMITE DE L'ENVOI PAR COURRIEL DE L'ENSEMBLE DES DOSSIERS AU BUREAU RH4 PAR LA DISP
<b>Saison Été 2025</b> Voyage dont le départ est compris entre le 1 <sup>er</sup> avril et le 31 octobre	<b>09 août 2024</b>	<b>27 septembre 2024</b>
<b>Saison Hiver 2025/2026</b> Voyage dont le départ est compris entre le 1 <sup>er</sup> novembre et le 31 mars	<b>17 janvier 2025</b>	<b>21 mars 2025</b>

Les agents peuvent bénéficier de congés bonifiés, sous réserve des nécessités de service, pour retourner sur le territoire où se trouve le centre de leurs intérêts moraux et matériels (CIMM).

Il appartient à l'agent, qui demande à bénéficier de congés bonifiés, d'apporter la preuve, sous contrôle de l'administration, du lieu d'implantation de sa résidence habituelle (lieu où se situe ses intérêts moraux et matériels).



**Exiger un récépissé pour faire valoir vos droits en cas de difficultés**



**L'UFAP UNSa JUSTICE**

**VOUS INFORME**

La fédération  
Le 1<sup>er</sup> juillet 2024